



Déclaration préalable au CAEN du 6 novembre 2015

La FSU tient à rappeler qu'elle a fait des propositions pour le fonctionnement du CAEN, mais que cela semble rester lettre morte. (C'est vrai nous sommes en automne).

Sur la réforme territoriale

Pour nous, le scénario du pire, les fusions d'académies, a été évité. Cela ne règle pas toutes les questions, mais au moins, cela pouvait laisser penser qu'un travail sérieux serait engagé pour renforcer le modèle académique et effectivement assurer que la parole de l'Etat, de l'Education nationale en l'espèce, soit affirmée dans sa cohérence et son unicité face aux exécutifs régionaux dans les champs de compétences partagés ou intéressant les régions.

La mobilisation des personnels dans les académies menacées de fusion a témoigné de leur attachement à ce que la proximité de la mise en oeuvre de la politique de l'éducation nationale, les conditions de travail et d'exercice de leurs missions, la qualité du service public réalisé soient garantis et même renforcés.

Nous sommes porteurs de ces aspirations, de ces revendications, et de cet attachement au modèle académique et au service public ! Ceux-ci doivent être préservés et même renforcés.

Aussi, nous jugeons avec une grande sévérité le projet de décret mis en discussion. Il dépasse largement le cadre d'adaptation à la nouvelle carte des régions et au renforcement de certaines de leurs compétences. Il affirme les régions académiques au détriment des actuelles circonscriptions académiques, reprenant une logique de fusion que le gouvernement affirmait avoir écartée. Loin de consolider l'organisation des services déconcentrés, il ouvre au contraire toutes les possibilités à des mutualisations hasardeuses, sans cadre national, et qui concourraient, non pas à renforcer la proximité, mais au contraire à la mettre en cause. Cela, particulièrement dans le contexte d'insuffisance de créations d'emplois dans les services que nous connaissons !

Nous l'avons exprimé, nous craignons qu'à nouveau les logiques « d'économie d'échelles » sous-tendent des choix d'organisation, quand au contraire, il faut renforcer les services pour permettre de renforcer la parole et la capacité d'action de l'Etat dans un contexte de réforme territoriale « à la carte ».

La difficulté à expliciter clairement ce que sera dans la pratique l'articulation des autorités hiérarchiques et fonctionnelles à l'article 8 est emblématique des contradictions mêmes que le projet de décret ouvre. Entre la délégalisation de la circonscription académique consacrée à l'article 1 et l'installation à l'article 5 la région académique comme étant de niveau supérieur, cela bouscule en dynamique l'organisation déconcentrée actuelle de notre ministère, fondée sur le modèle académique. En l'état, tout est possible et même le retour par la fenêtre de ce que la mobilisation des personnels a rejeté par la grande porte !

En tout état de cause, si celui-ci restait en l'état, si son esprit n'était pas modifié, nous appellerions les personnels à se mobiliser de nouveau pour défendre leurs missions et leurs services.

SNASUB - FSU

SYNDICAT NATIONAL
DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE
ET DES BIBLIOTHÈQUES



Le SNASUB/FSU

au service des Personnels Administratifs,
des Personnels ITRF et des Personnels des Bibliothèques
de l'Académie d'Amiens

Suite à cette déclaration de la FSU, Madame le Recteur indique que chacun a joué son rôle là où il le fallait (en référence à notre action en défense de l'académie d'Amiens).

C'est au cœur des congés d'été que la communication gouvernementale relative à l'organisation de l'éducation nationale suite à la fusion des régions est tombée : "A compter du 1er janvier 2016, l'organisation des services académiques et des missions des recteurs évolue pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015 : en métropole, les académies actuelles maintenues dans leurs limites géographiques, seront regroupées en 13 régions académiques. Dans chacune d'elles, un recteur de région académique sera désigné pour garantir l'unité et la cohérence de la parole de l'Etat dans les champs de compétence intéressant la région".

Madame le Recteur se veut relativement satisfaite dans la mesure où les compétences de l'académie d'Amiens restent les mêmes tout en fonctionnant en mode de coordination renforcée avec l'académie de Lille. Faisant référence au projet de décret organisant la coopération inter académique présenté lors du CTMEN 4 novembre 2015, elle souligne qu'il n'y a aucun lien hiérarchique entre les 2 académies.

Le comité régional académique qui réunit les recteurs d'académie, les secrétaires généraux (à Lille suite à l'arrivée d'un nouveau recteur, un nouveau secrétaire général a été nommé) et les directeurs de cabinet des 2 académies s'est déjà réuni une fois et se réunira encore 2 fois d'ici à janvier 2016. Ce comité organise les modalités de l'action commune des recteurs et assure la coordination des politiques académiques. L'ordre du jour du premier CRA portait sur l'orientation, la carte des formations, le numérique et l'enseignement supérieur. En aucun cas, des projets de mutualisation n'y ont été portés. Madame le Recteur précise que ce n'est pas d'actualité et qu'elle ne voit, tout comme son homologue de Lille, aucun intérêt à mutualiser leurs services. C'est ce qu'ils ont récemment exprimé devant le Directeur de Cabinet du MEN : les recteurs de Lille et d'Amiens n'ont donc pas fourni de schéma prévisionnel de mutualisations de services.

Nous avons cependant réaffirmé à Madame le Recteur que nous resterions vigilants et mobilisés, et que nous pouvions à nouveau nous rendre visibles et déterminés à ne pas laisser faire n'importe quoi. Nous nous réservons le droit d'appeler les personnels à se mobiliser de nouveau pour défendre leurs missions, leurs services et emplois.

Bernard GUEANT, membre du Conseil académique de l'Education nationale de Picardie

Le projet de loi de finances pour l'année 2016 montre une fois encore que le gouvernement maintient le cap d'une politique libérale. La reprise économique n'est pas au rendez-vous pour les salariés, les chômeurs, les retraités et les jeunes. La situation sociale continue de se dégrader. En l'état, ce PLF 2016 confirme la poursuite d'une politique d'austérité avec une baisse de la dépense publique : 16 milliards d'euros de coupes à mettre en regard avec les 33 Mds attribués aux entreprises sous la forme d'allègements de cotisations sociales. Autant de recettes en moins pour l'état pour financer des politiques publiques nécessaires pour créer davantage de justice sociale et de solidarité. Les populations subissent ces politiques dramatiques.

Fonction publique

Le contexte reste défavorable pour la Fonction publique et le « fonctionnaire bashing » est toujours à l'œuvre. Depuis 2010, avec l'action conjuguée du gel du point d'indice, de l'inflation et de la hausse des cotisations retraites, le pouvoir d'achat du point d'indice a chuté de l'ordre de 7,5%. La FSU exige un rattrapage de ces pertes et une véritable revalorisation des salaires dans la fonction publique.

Les emplois précaires

Aujourd'hui, des dizaines de milliers de personnes dans la fonction publique, dont une grande majorité de femmes, sont vacataires, contractuelles, recrutées en contrats aidés, assistants d'éducation, accompagnants à la scolarisation des élèves en situation de handicap, ou assistantes maternelles cela représentent près d'un agent sur cinq.

La majorité d'entre elles sont ainsi écartées de la possibilité d'obtenir à terme un CDI, les contrats courts et interrompus ne permettant pas d'atteindre les six années nécessaires. Et, ceux qui sont en CDI ne bénéficient pas des garanties apportées aux fonctionnaires par le statut. Les plans successifs de résorption de la précarité ont permis des titularisations mais n'ont pas fait reculer la précarité.

La FSU et ses syndicats réaffirment que les agents de la fonction publique ont tous droit à un statut de droit public, à une rémunération et à des conditions de travail dignes. C'est également une garantie de qualité pour les services publics.

Éducation

Les nouveaux programmes des cycles 2-3-4 sont de qualité très inégale. Ils vont globalement dans le bon sens en français et en mathématiques, mais restent trop lourds dans les autres disciplines, parfois irréalistes pour les élèves de l'école primaire, incompatibles avec les horaires pour le collège. L'absence de repères annuels nationaux sur les 4 niveaux du collège est inacceptable tout comme leur mise en place simultanée à la rentrée 2016. En EPS, le projet de programmes vide la discipline de ses contenus disciplinaires. Elle disparaît de manière spécifique de l'évaluation au DNB.

Second degré

Après la mobilisation réussie du 10 octobre contre la réforme du collège, les syndicats de la FSU poursuivent leur action dans le cadre de l'intersyndicale (refus des formations, de toute implication dans la mise en œuvre...). La FSU soutient cette mobilisation

Avec un budget en légère hausse, l'éducation nationale apparaît comme préservée dans le contexte d'austérité budgétaire. Pour autant, les 3 911 postes pour le primaire créés à la rentrée 2016, ne permettront pas une réelle amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants. De même dans le second degré avec les 2 805 ETP alors que sont attendus environ 23 000 élèves supplémentaires. Le ministère entretient le flou sur les emplois réservés à la mise en place de la réforme du collège tout en annonçant 4 000 sur deux ans et toujours aucuns postes fléchés sur l'enseignement professionnel public. La dernière tranche de 2017 devra être nettement plus importante pour atteindre l'objectif des 60 000 postes et nécessitera un effort budgétaire significatif. Ces créations pour être effectives supposent que les postes aux concours soient tous pourvus.

La FSU demande l'application de la pondération 1.1 relative à la « préparation des cours et la recherche personnelle » à l'ensemble des enseignants qui enseignent dans la voie professionnelle. Les discussions sur le bilan de la réforme de cette voie de formation ont débuté et les attentes des personnels sont fortes. La FSU soutient les syndicats engagés dans ces discussions qui doivent déboucher sur des mesures concrètes permettant d'améliorer les conditions de travail des personnels et la réussite des lycéens professionnels dans le cadre d'une réelle revalorisation de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire et pas seulement une valorisation à outrance des formations par apprentissage.

Avec 140 emplois dont 30% sont réservés à l'enseignement privé, l'enseignement agricole public ne sera pas en mesure d'accueillir tous les élèves qui feraient ce choix ou souhaiteraient y poursuivre leurs études.

Une fois encore la FSU constate la grande insuffisance de postes envisagés pour la filière administrative technique, sociale et de santé. Elle informera et agira avec les personnels pour exiger que des mesures conséquentes soient prises dès le budget 2016.

Le bilan de la réforme du lycée général.

La mise en place de la réforme du lycée général s'est faite dans notre académie dans un contexte de baisse continue et conséquente des moyens depuis 2003, qui n'a pas été interrompue avec le changement de majorité politique.

Ainsi, pour ce qui concerne les lycées généraux et technologiques de l'académie d'Amiens, à la rentrée 2015, il manque 10 postes pour conserver le taux d'encadrement pédagogique (h/e) de 2014, et 461 postes pour retrouver le niveau (h/e) de 2003.

Ce contexte budgétaire pèse sur le bilan que l'on peut faire de la réforme du lycée. En 2011, le rectorat avait d'ailleurs admis que la réforme avait pour effet de réduire les moyens attribués aux établissements, dans le cadre de la politique de baisse des effectifs de fonctionnaires menée par le gouvernement de l'époque.

La réforme a fortement accentué le **déséquilibre et la hiérarchisation des séries**. La série L, notamment, a lourdement pâti de la suppression de l'enseignement des mathématiques et la disparition de cette discipline de l'examen. Faute de moyens, la possibilité pour les élèves de L de suivre un enseignement optionnel de mathématiques s'est souvent traduite par la création de groupes L/ES ne correspondant pas aux besoins des élèves de la série littéraire.

La série ES connaît une désaffection encore plus nette, passant de 34,5 % des candidats en 2004 à 30,8 % en 2014 (32,4% en 2008).

La série S, en revanche, a vu ses effectifs considérablement augmenter : c'est désormais la majorité des candidats au bac général (50,8 %) qui présente un bac S, contre 44,5 % en 2004.

L'organisation des emplois du temps et des classes a été fortement rigidifiée compte tenu de la nécessité d'aligner des enseignements (groupes de compétences, AP, enseignements d'exploration). Les tentatives de rassembler des élèves de séries différentes dans les enseignements dits du « tronc commun » en première ont semble-t-il fait long feu compte tenu notamment de ces difficultés pratiques, mais aussi de la résistance salubre des collègues. Pour autant, les situations de rentrée à la préparation difficile sont devenues nombreuses

Au final, le bilan qu'on peut faire de la mise en œuvre de la réforme du lycée valide les analyses qu'en avait faites la FSU au moment où elle l'a fortement contestée. Elle pose de sérieux problèmes d'organisation dans les établissements, rend beaucoup plus difficile le travail en équipe des collègues, n'apporte aucune solution efficace aux élèves en difficulté, et a accentué une hiérarchisation des séries qu'elle était censée combattre, tout en ne préparant pas mieux les lycéens à l'enseignement supérieur.

L'utilisation des mêmes recettes, par un gouvernement de couleur politique différente, pour la réforme du collège montre la constance de la hiérarchie administrative dans sa volonté d'imposer une politique éducative qui ne prend pas en compte l'avis des personnels, et qui relève plus de l'entreprise idéologique que de la volonté de permettre à tous les élèves de réussir.

La FSU demande un bilan sincère et honnête, fondé sur des objectifs de démocratisation du second degré et de réussite de tous, partant de la réalité du terrain, et non pas selon des critères austéritaires et budgétaires

La formation initiale des enseignants continue en cette rentrée de payer le prix d'une réforme insatisfaisante. Etudiants et fonctionnaires-stagiaires sont placés dans l'impossibilité d'investir une formation de qualité. L'année de fonctionnaire-stagiaire est particulièrement lourde du fait notamment du poids du mi-temps en responsabilité. Les conditions de travail des formateurs restent dégradées.

La **crise du recrutement** n'est pas enrayée. Le nouveau dispositif EAP (étudiants apprentis professeurs), comme le dispositif M1 en alternance, expérimenté dans les académies de Créteil et Guyane, n'y changeront rien. La FSU continue de porter l'exigence d'une remise à plat de la réforme, de créations de postes de formateurs répondant aux besoins, et de véritables pré-recrutements sans contrepartie de travail. Elle soutient les personnels et stagiaires qui se mobilisent pour obtenir de meilleures conditions de formation et de travail.

Enseignement supérieur et Recherche

La rentrée universitaire se déroule dans une grande tension alors que les effectifs d'étudiants s'accroissent. Cette année, ce sont l'équivalent de deux à trois universités moyennes (plus de 45000 étudiants) supplémentaires qui entrent dans les universités alors même que les moyens attribués à l'ESR ne sont pas à la hauteur de l'ambition affichée. La FSU demande que l'Enseignement supérieur et la Recherche fassent l'objet d'une priorité budgétaire à la hauteur des besoins avérés dans chaque établissement, laboratoire et organisme.

Extrême droite

Le CAEN d'aujourd'hui se réunit dans sa nouvelle composition, composition qui a évolué suite aux dernières élections départementales. Et c'est avec la plus grande surprise que nous avons découvert la présence d'élus du front national au sein de ce conseil.

Nous tenons à rappeler que le front national est un parti xénophobe, anti-syndical, opposé à toutes les solidarités et qui construit son lit sur l'exclusion, la misère sociale et la désespérance populaire. Nous dénonçons donc la présence de ces élus, décidée par le conseil départemental de l'Oise.

Notre travail de pédagogues nous conduit à enseigner la tolérance, la laïcité, les valeurs du vivre ensemble. Ce ne sont pas les valeurs du Front national : les multiples polémiques sur les propos racistes et antisémites, de la famille Le Pen en témoignent une fois de plus. Dans les collectivités où le front national est en responsabilité, ce ne sont pas les actions contre les exclusions sociales et le soutien à l'éducation prioritaire qui priment mais plutôt la stigmatisation de certaines catégories de populations.